



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Appel à manifestation d'intérêt 2024 des Ateliers Hors les Murs

Aborder le projet local par le croisement des disciplines académiques

En partenariat avec : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ministère de la Culture, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Office français de la biodiversité, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**À destination des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Petites villes de demain, Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux**

Depuis 2018, les rencontres entre étudiants issus de formations différentes ont fait la force des propositions auprès des territoires au cours d'une cinquantaine d'Ateliers hors les murs. En 2024, l'appel à manifestation d'intérêt est ouvert à tout projet mobilisant les formations d'enseignement supérieur en réponse aux enjeux « **pluri-thématiques** » ou aux enjeux de « **biodiversité** » des Parcs naturels régionaux, des Parcs nationaux et des Petites villes de demain.

Les candidatures sont attendues **jusqu'au 27 septembre 2024** pour la prochaine session de candidature. Une sélection par le comité de partenaires suit chaque session de candidature.





Les Ateliers Hors les Murs, c'est quoi ?

L'approche territoriale et patrimoniale constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs : élus, habitants, professionnels, associations... non seulement pour améliorer la qualité du cadre de vie, mais aussi pour favoriser un dynamisme économique et culturel. Le rapport Yves Dauge publié en décembre 2016 alerte les politiques publiques sur la perte d'activité, le déclin démographique et économique de petites villes rurales pourtant dotées de richesses patrimoniales paysagères, urbaines et architecturales

indéniables. Relever le défi de la revitalisation des centres-bourgs et des petites villes, c'est appréhender les problématiques d'aménagement, de mobilité, de réhabilitation et d'innovation à partir du bâti existant, d'économie locale, d'alimentation de proximité, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de valorisation des filières et matériaux locaux, d'énergie... et définir des stratégies cohérentes à une échelle plus large que celle du centre-bourg ou de la petite ville eux-mêmes afin d'apporter des réponses adaptées.

En application de la **Stratégie nationale biodiversité 2030**, en cohérence avec la **Stratégie nationale pour les aires protégées 2030**, en renfort du **principe de zéro artificialisation nette** et en complément d'autres initiatives comme le **programme ERABLE** et les **Plans Paysages**, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France en partenariat avec l'État renouvelle l'**appel à candidatures auprès de toutes les formations** (licence, master, BTS, IUT, STS...) **des établissements d'enseignement supérieur et de recherche** (universités, instituts, écoles normales supérieures, écoles d'ingénieurs, écoles d'art, grands établissements...).

Les *Ateliers Hors les Murs* consistent à **mobiliser des équipes d'étudiants de disciplines différentes** : architecture, écologie, paysage, urbanisme, agronomie, économie, design, développement local, sociologie, environnement, aménagement, sciences politiques, design, droit, etc. pour conforter l'élaboration d'un projet local avec les acteurs. En **immersion pendant une semaine dans une commune ou une intercommunalité volontaire**, les étudiants encadrés par leurs enseignants seront amenés à dialoguer avec les habitants, les élus, les responsables associatifs, les commerçants et les agriculteurs, à s'imprégner du patrimoine et des enjeux pour **faire émerger les premières orientations d'un projet local**. L'atelier peut par exemple soutenir la réalisation d'un **projet d'ÉcoQuartier ou d'éco-bourg** en définissant les actions-clés à y mener.

En 2024, l'appel à manifestation d'intérêt est organisé autour de 2 volets. Les candidatures pourront s'emparer de l'un ou l'autre volet proposé :

Volet historique : Les Ateliers « pluri-thématiques »

En 2024, l'appel à candidature demeure d'actualité pour tout projet croisant des formations de disciplines différentes et adaptées aux enjeux des Petites villes de demain, Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux.

Volet thématique : Les Ateliers « biodiversité »

En 2024 et 2025, les appels à candidature accueilleront des **expériences pilotes mettant en lumière la thématique « biodiversité »** sur les territoires des **Parcs nationaux et Parcs naturels régionaux**. Les dossiers intégreront une formation en écologie parmi les établissements candidats et/ou un sujet particulièrement lié aux enjeux de biodiversité et d'adaptation face au changement climatique.

Cette association de compétences permettra d'expérimenter **la pleine intégration de la biodiversité dans le projet local**, vue sous l'angle du cadre de vie, la santé globale, l'agroécologie ou encore l'éducation à la nature et à l'environnement, et ainsi **d'accompagner les collectivités dans une gestion éclairée de l'espace**. Ces ateliers pourront par exemple accompagner la réflexion des élus pour une mobilisation vertueuse de la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, ou appuyer une démarche d'atlas de la biodiversité (inter)communale.

Des projets gagnants pour tous

a) **Pour les établissements d'enseignement supérieur**, cette action s'inscrit dans un processus pédagogique visant à confronter les étudiants à la complexité d'un territoire et au regard d'autres futurs professionnels. Ces ateliers peuvent s'intégrer dans le cadre de la formation à la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) préconisées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, inscrit dans le 1er cycle universitaire en permettant une approche interdisciplinaire par projet. Les étudiants peuvent ainsi expérimenter le lien entre enseignement théorique, recherche scientifique et application sur le terrain. C'est une possibilité pour eux de découvrir la ruralité et les perspectives professionnelles qui s'y trouvent. C'est également un moyen de valoriser l'expertise universitaire en appui aux politiques publiques et de développer des projets de recherche sur le thème du projet local.

Les équipes retenues bénéficieront d'un cadre pédagogique exemplaire, proposant :

- Un **site témoin** des problématiques actuelles, et des **acteurs de terrain** en attente de réponses concrètes pour leur territoire ;
- Une **réflexion académique plus globale** sur les enjeux d'un territoire, par le croisement des regards avec d'autres disciplines et d'autres établissements ;
- Un **accueil chaleureux** et la découverte des spécificités d'un territoire, organisés par la commune hôte ;
- Un **accompagnement** par le Parc naturel régional, le Parc national et/ou la Petite ville de demain pendant l'atelier ;
- Une **bourse** pour subvenir aux dépenses logistiques (déplacements, hébergements, restauration) assurée par les acteurs locaux et la Fédération ;
- Une **valorisation des travaux et livrables** réalisés tant à l'échelle du territoire par les élus locaux qu'à l'échelle nationale par la Fédération et ses partenaires.

b) **Pour les collectivités**, c'est une opportunité de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie, d'une analyse approfondie des spécificités et atouts inhérents à leur territoire, d'un regard nouveau à travers un projet étudiant, et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (élus, habitants, socioprofessionnels...) pour faire émerger une vision de projet de développement local partagé.

Les élus et les partenaires de l'atelier bénéficient des travaux étudiants sous forme de restitutions et de livrables. La Fédération accompagne les acteurs locaux sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage : pour identifier une problématique et des écoles volontaires, accompagner la recherche de financements nationaux et locaux et définir la totalité du budget de l'atelier.

Dans le cas d'une commune de Parc naturel régional ou de Parc national, une bourse de 2 500 euros est mise à contribution par le comité de sélection des ateliers. Dans le cas d'une Petite ville de demain hors Parc, un échange doit avoir lieu avec le référent PVD préalablement au dépôt du dossier de candidature, afin de veiller au financement possible du projet.

c) **Pour les Parcs naturels régionaux et les Parcs nationaux**, c'est l'occasion de bénéficier d'une approche ethnographique sur une maille de territoire resserrée. C'est aussi l'occasion, à travers un exemple concret, de révéler les potentiels en matière d'atouts culturels, environnementaux et sociaux, de faire connaître le territoire notamment auprès des jeunes, d'expérimenter, de favoriser un travail de manière pluridisciplinaire. Cette coopération est une opportunité de créer des passerelles avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces démarches contribuent à la valorisation des missions des Parcs naturels régionaux et s'ouvrent à partir de 2024 aux Parcs nationaux.

Après une cinquantaine d'*Ateliers Hors les Murs* menés depuis 2018, le succès de la démarche est attesté tant pour les établissements d'enseignement supérieur que pour les collectivités territoriales : une capitalisation de ces expériences est disponible sur ce [LIEN](#).

Déposer une candidature d'Atelier Hors les Murs : mode d'emploi

Qui est éligible ?

Les établissements d'enseignement supérieur sont autonomes : ils définissent et conduisent selon leurs modalités de manière libre et indépendante envers les élus et habitants des communes concernées.

La collectivité ou le Parc d'accueil pourra prendre en charge le portage administratif de la candidature à la demande des établissements d'enseignement supérieur.

Le projet peut se dérouler sur le territoire :

- D'une commune ou intercommunalité de Parc naturel régional (PNR)
- D'une commune ou intercommunalité de Parc national (PNx)
- D'une Petite ville de demain (PVD)

Comment participer ?

Étape 1 : Candidature

Le comité de sélection instruit la candidature sur la base du contenu du projet proposé par les établissements d'enseignement supérieur en partenariat avec le territoire d'accueil. Une candidature doit associer *a minima* deux formations de disciplines différentes et d'établissements différents. La Fédération des Parcs facilite la mise en relation entre les établissements et les territoires souhaitant porter un projet, en fonction des affinités entre sujets et disciplines.

La candidature (8 pages maximum) inclut : 1/ le contexte du territoire d'accueil ; 2/ la présentation des formations mobilisées ; 3/ les modalités d'intervention et de restitution ; 4/ les partenaires mobilisés ; 5/ un rétroplanning et 6/ un budget prévisionnel.

Le nombre d'étudiants est conditionné par les moyens du territoire d'accueil et par les capacités d'encadrement.

Étape 2 : Sélection

Un comité de sélection instruit à partir du dossier de candidature la pertinence du projet et émet un avis motivé. Il se réunit deux semaines après la date limite de dépôt des dossiers de candidature.

Les critères de sélection sont : la pertinence de la problématique, la pluridisciplinarité affirmée dans les méthodes de travail, la restitution de livrables communs, la mobilisation locale des élus et techniciens ainsi que la qualité de l'accueil sur le territoire.

Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt bénéficient de la reconnaissance « Ateliers Hors les Murs », gage de qualité de la démarche et facilitateur dans l'obtention de financements locaux.

Dans le cas d'un projet situé dans un Parc naturel régional ou un Parc national, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France accorde une bourse d'un montant de 2 500 euros aux lauréats.

Étape 3 : Convention

Les projets sélectionnés élaborent une convention de partenariat multipartite incluant les établissements d'enseignement supérieur et le territoire d'accueil (commune, Parc, voire partenaires locaux...). Cette convention permet d'énoncer les modalités précises de participation et les engagements de chaque parti à l'atelier. La Fédération des Parcs n'est pas associée à la convention.

Étape 4 : Réalisation de l'atelier et restitution

Le démarrage de l'atelier se fait aux dates indiquées dans le dossier de candidature. L'immersion de terrain constitue la première étape de l'atelier. La restitution peut se faire à la fin de l'atelier ou à la suite d'un travail plus approfondi. Des livrables sont remis aux élus et aux partenaires pour leur permettre une appropriation des réflexions et leur valorisation postérieure ; ils adoptent un format libre : publications papiers, supports numériques, maquettes, vidéos, planche A0, expositions...

Le Parc naturel régional, le Parc national ou la Petite ville de demain concerné s'engage à accompagner la démarche et faciliter les échanges avec la collectivité d'accueil. La collectivité s'engage à accueillir les étudiants, à participer aux réflexions collectives sur la stratégie d'aménagement et à favoriser les échanges avec les acteurs locaux : habitants, commerçants, agriculteurs, associations...

Où nous contacter ?

Bastien GALANT : bgalant@parcs-naturels-regionaux.fr / 06 59 61 58 81

Fabien HUGAULT : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr / 06 99 93 82 91

Nicolas SANAA : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Membres du comité de sélection et de suivi :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France :

Président délégué de la Fédération : Philippe GAMEN

Éric BRUA, Nicolas SANAA, Philippe MOUTET, Thierry MOUGEY, Fabien HUGAULT et Bastien GALANT

Directrice du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes : Séverine CASASAYAS

Ministère de la Culture :

Bureau de l'architecture : Julia GARTNER-NEGRIN et Isabelle BOTTREAU

Bureau des enseignements : Amina SELLALI

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages : Guillaume POIRIER et Colin CAUCHOIS

Direction de l'Eau et de la Biodiversité : Maud FARCOULI, Sandrine CRÉNEAU

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

Yvan LAGADEUC et Anne DEVULDER

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires :

Programme Petites villes de demain : Dominique CONSILLE, Julie RAGOT et Pierre TORRES

Office français de la biodiversité :

Kathleen MONOD

GIP EPAU / Plateforme d'Observation des Projets et des Stratégies Urbaines :

Hélène MILET et Pacôme BERTRAND